

COMITE DE QUARTIER JEAN JAURES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE #2

Mercredi 24 mars 2021	De	18h30	à	
	20h30			Beffroi

ETAT DES PRESENCES

PRESENTS

Mme Alice MAURER, M. Missoum MEBAREK, Mme Anne-Sophie VALENTIN, M. Nathan SANJAKDAR, Mme Eve DELFINER, M. Thibault D'HARCOURT, M. Jean-Charles RAULT, M. Mihai DOBRIN, M. Philippe DUPRAZ, Mme Isabelle GIRAUD, Mme Dominique DYE, Mme Paule COHEN, Mme Emilie ETOT, Mme Marie-Ange FAURE, M. Kevin GOARNISSON, M. Emmanuel BECKER, Mme Céline CHELTIEL, Mme Aurélie LEONARD, M. Henri COLOMB, Mme Ania BEZNIA, membres du Collège des habitants.

M. Pascal HUREAU, élu délégué du quartier et Président de séance.

Mme Isabelle LEMEE, élue déléguée adjointe au quartier.

M. Denis ROSSI, représentant de l'Association de quartier Village Jean Jaurès.

Mme Anne-Charlotte GRUNER, représentante des Commerçants du guartier.

M. Patrick CORNARDEAU, représentant des entrepreneurs du quartier.

M. Etienne LENGEREAU, Maire de Montrouge, M. Patrice ONDOUA, Maire adjoint à la Jeunesse et à la Vie des quartiers, M. Ghislain MAGRO, Directeur du Cabinet du Maire, Mme Camille GENCO, Responsable du Pôle Démocratie Participative, Mme Virginie CANDUSSO, Assistante du Pôle Démocratie Participative, Jessica NABET, Assistante du Service Communication

EXCUSES

Mme Michèle LECONTE, représentante des Entrepreneurs du quartier. Mme Marine LE LOUARN, M. Joël André FERRON, Mme Dominique GRANGER, membres du Collège des habitants.

ABSENTS

M. Jérôme PEYROU, M. Guillaume DALLERY, membres du Collège des habitants.

RAPPEL ORDRE DU JOUR



COMITE DE QUARTIER JEAN JAURES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE #2

Mercredi 24 mars 2021	De 18h30 à
	20h30 Beffroi

- Présentation de l'ensemble des membres du comité et des représentants du Pôle démocratie participative.
- II. Rôle et missions du Comité de quartier et présentation de la charte.
- III. Modalités de fonctionnement des réunions du comité de quartier (prise de parole, temps de parole, mode de décision ...).
- IV. Présentation des projets sur le quartier
- V. Programmation des prochaines réunions.
- VI. Remarques et questions diverses.

- Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du comité de leur présence, il présente les membres de droit et rappelle le rôle de la Démocratie participative : elle complète et enrichit l'exercice de la démocratie représentative. Elle permet d'associer les habitants aux décisions et choix de la Ville de Montrouge en répondant au mieux aux attentes des citoyens tout en garantissant l'intérêt général.
- M. Patrice ONDOUA rappelle les spécificités de chaque quartier à Montrouge justifiant, ainsi, la constitution d'un comité par quartier dont il dresse le profil (5 membres de droit et un collège de 25 habitants). M. ONDOUA rappelle que 275 candidatures ont été déposées cette année pour faire partie du collège d'habitants. Un tirage au sort a ainsi permis de désigner les membres.

I. Presentation de l'ensemble des membres du comite et des representants du pole democratie participative

- M. Pascal HUREAU annonce l'ordre du jour et propose aux membres du collège des habitants de se présenter : un tour de table permet à chaque membre d'énoncer ses motivations.

II. ROLE ET MISSIONS DU COMITE DE QUARTIER ET PRESENTATION DE LA CHARTE.

- M. Pascal HUREAU présente ensuite la Charte des comités de quartier élaborée par le Pôle démocratie participative.
- Un exemplaire de la charte a été remis à chaque participant (transmis par mail en même temps que l'ordre du jour).
- M. Pascal HUREAU demande aux membres du comité de faire remonter par mail à l'adresse : comitedequartier@ville-montrouge.fr, sous une dizaine de jours, les remarques concernant cette charte. Le Pôle Démocratie participative prendra compte de l'ensemble des remarques et suggestions des 6 Comités de quartier pour proposer une charte modifiée, commune à l'ensemble des Comités de quartier. Celleci devra être validée lors du prochain Conseil Municipal qui se déroulera en juin 2021, puis adoptée et signée lors de la réunion du comité suivante.
- Les membres du collège des habitants émettent le souhait de préciser sur la charte les délais de convocations aux réunions et d'envois des comptes rendus.
- Un membre demande des précisions sur les termes « prohibé les prises de position politiciennes » : M. Pascal HUREAU lui explique que les Comités de quartier se concentrent et participent à l'amélioration et l'intérêt des quartiers, mais n'ont pas matière à prendre parti en matière de politique.

- Monsieur Pascal HUREAU rappelle le rôle et les missions du Comité de quartier :
 - Proposer
 - Donner son avis
 - Contribuer

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES REUNIONS DES COMITES DE QUARTIER (PRISE DE PAROLE, TEMPS DE PAROLE, MODE DE DECISION...).

- Madame Isabelle LEMEE présente la définition des modalités de prise de parole, des temps de parole, des modes de décision ...
 - Se respecter
 - Ecouter et savoir laisser la parole à tous
 - Respecter l'ordre du jour
 - Fréquence des réunions (maximum 4 par an)
 - Lieu des réunions : 103 rue Maurice Arnoux (à confirmer) en présentiel de préférence.
- Madame Anne-Charlotte GRUNER, représentante des Commerçants, souhaite que les réunions aient lieu le lundi car c'est le jour de fermeture des commerces, ce qui lui permettra d'assister aux réunions plus facilement. Les membres du collège n'y voient aucune objection.

IV. Presentation des projets sur le quartier.

M. le Maire de Montrouge présente, un à un, les projets de la Ville sur le guartier :

Projet d'aménagement de la rue Camille Pelletan et rue Paul Bert :

La rue Camille Pelletan relie la place Jean Jaurès à l'îlot Marne/Brossolette. Elle est adjacente avec la rue Paul Bert. Un projet de réaménagement de ces deux rues est en cours afin de faciliter et d'embellir l'accès entre la place Jean Jaurès et l'ilot Marne/Brossolette. Il s'agira également d'accueillir l'Atelier des Jardiniers dans la rue Paul Bert. Ce réaménagement consistera à végétaliser davantage les rues pour les apaiser et rendre la circulation des piétons plus agréable.

Lors du Conseil Municipal du mois de décembre, il a été voté le transfert de ces deux voiries à VSGP (Vallée Sud-Grand-Paris qui est notre Territoire). La Ville leur a demandé, sur la base d'un projet qu'on va définir ensemble, de réaliser la maîtrise d'ouvrage du réaménagement et d'en assurer le financement. Dans les semaines qui viennent, une concertation sera faite auprès des riverains du quartier afin qu'ils puissent exprimer leurs souhaits d'évolution de ces deux rues.

Ce projet va donc desservir deux autres nouveaux projets :

L'îlot Marne/Brossolette :

Triangle vétuste au bout de la rue Camille Pelletan, rejoignant l'avenue Pierre Brossolette et l'avenue de la Marne, cet angle mérite une recomposition urbaine de qualité. Une convention a été signée avec l'EPFIF (Etablissement public foncier d'Île de France) afin qu'une maîtrise foncière pour le compte de la Ville soit mise en place sous forme de DIA (Déclaration d'intention d'aliéner). Plusieurs bâtiments sont déjà propriétés de la Ville et donc de l'EPFIF. Lorsque toute la maitrise foncière aura abouti, le projet sera réalisé. Parallèlement, un projet d'aménagement définira le contour et la nouvelle morphologie de cette partie de quartier. Ce projet va être étudié en tenant compte de la mixité des besoins (logements libres et sociaux, nouvelles activités tertiaires, entreprises avec commerces en pied d'immeuble notamment sur l'avenue de la Marne, bâtiments à préserver, etc.). Avec ce projet, la rue Camille Pelletan bénéficiera d'une transformation qualitative avec de nouvelles terrasses, restaurants, etc..., elle sera plus visible et plus fréquentée, ce qui réduira les incivilités et les nuisances.

• La rue Paul Bert : L'Atelier des Jardiniers

La rue qui coupe celle de Camille Pelletant depuis la rue Verdier et passe devant les hangars des garages municipaux pour terminer rue Maurice Arnoux est la rue Paul Bert. Nous avons décidé d'aménager, dans son angle (usine Ratier autrefois), un lieu convivial, un « Fablab » dans lequel les associations et les habitants pourront venir créer, bricoler, travailler, faire du co-working et se restaurer. Un lieu ouvert à toutes créations, un lieu d'échanges et de liens avec des terrasses et de la convivialité. Animé par des personnes ayant déjà participé à ce type d'atelier dans plusieurs lieux parisiens, ce lieu devrait voir le jour, nous l'espérons, en fin d'année 2021. Son ouverture programmée initialement début 2021 a été décalée à cause de la crise sanitaire.

Les Allées Jean Jaurès 2 (2^{ème} phase) :

L'idée est de prolonger les allées de la place Jean Jaurès à la future gare du Grand Paris pour continuer la promenade et faire en sorte que le trajet jusqu'à la nouvelle gare soit le plus agréable possible. Ce projet est dans la continuité de ce qu'on appelle « la coulée verte ». La partie République Nord (du cimetière de Montrouge à la Mairie) va également être réaménagée. La promenade reliera donc le nord de Montrouge à la gare du Grand Paris pour, ensuite, prendre le relai avec la coulée verte qui va jusqu'à Massy. Ce projet vous sera présenté lorsqu'il sera concret.

- Développement des commerces :

Le pôle commercial du quartier Jean Jaurès s'est enrichi ces cinq dernières années avec le projet des allées Jean Jaurès. De nombreux commerces se sont implantés sur la place

Jean Jaurès (restaurants, Biocop, ...), et un boucher et un fromager sont en cours d'installation dans la rue Verdier. Ce pôle commercial prend de l'essor et les nouveaux aménagements de la rue Camille Pelletan et de l'îlot Marne/Brossolette vont conforter la qualité de ces commerces pour le bien-être de chacun.

Nous avons la chance à Montrouge d'avoir un Manager du commerce qui veille au dynamisme commercial avec l'aide de partenaires comme Montrouge Commerces.

Nous avons également mis en place un fonds de soutien aux commerçants désireux de rénover leur façade. Plusieurs en ont déjà bénéficié et une charte a été mise en place pour aider les commerçants à choisir les bons matériaux et à respecter la réglementation inscrite dans la charte. Lors du Conseil Municipal du 25 mars 2021, ce fonds dédié aux commerçants va être doublé.

Aménagement de la RD906 :

Le département souhaite faire évoluer la RD906 dans les années à venir pour en faire un boulevard urbain et tenter de réduire les nuisances sonores. Il envisage également de prolonger la ligne du Tramway T6 jusqu'au boulevard des Maréchaux et faire la connexion avec le T3. Ces nouveaux aménagements seront bénéfiques en matière de qualité de vie pour l'ensemble des habitants de l'ouest de Montrouge.

Les corona pistes (nouvelles pistes cyclables créées depuis la crise sanitaire) sont aussi présentes sur la RD906.

La réflexion sur les pistes cyclables concerne toute la ville. L'objectif est de favoriser l'essor du vélo dans Montrouge et nous sommes en train de travailler sur le dossier à l'échelle de tout le Territoire.

Concernant chaque quartier, le développement des pistes cyclables va augmenter autant que possible et une grande partie des rues passeront probablement en zone 30km/h afin d'apaiser la circulation. Tout cela fait partie d'un plan de déplacement urbain qui pourra, s'il est accepté, être approuvé en fin d'année 2021. Ce plan sera présenté aux comités de quartier qui pourront donner leurs avis. La réflexion globale d'optimiser la circulation dans la ville de Montrouge en prenant tous les enjeux en compte (transports en commun, flux de circulation, nouvelles infrastructures, etc...) est de réguler la circulation des véhicules. Un ménage sur deux possède un véhicule avec un parking privé et utilise ce véhicule uniquement pour aller travailler ou pour partir en week-end et en vacances, lorsqu'ils n'ont pas d'autre alternative. Si nous souhaitons avoir de belles allées végétalisées et apaisées, avec des trottoirs généreux et des pistes cyclables, il faut reconquérir l'espace public.

Divers projets:

D'autres projets et réflexions sur les questions du quotidien tels que : propreté, sécurité, tranquillité publique ... sont des sujets importants qui participent à notre qualité de vie.

L'application « Montrouge Direct » qui sert à signaler directement aux services de la Ville les différents problèmes a déjà été mise en place. Nous avons aussi renforcé notre Police Municipale. Un réseau de vidéo surveillance est en augmentation constante chaque année dans les quartiers. La Ville est en train de développer un réseau de voisins vigilants pour que les gardiens d'immeubles, les commerçants et les habitants puissent informer la mairie en cas de personnes en difficultés.

Avec tous ces outils, on essaye au maximum de veiller à la tranquillité des quartiers.

V. PROGRAMMATION DES PROCHAINES REUNIONS.

Monsieur HUREAU rappelle que les prochaines réunions auront lieux en juin, septembre et décembre. Les membres peuvent envoyer au Pôle Démocratie participative leurs préférences sur le moment de la semaine le plus adapté pour organiser ces réunions.

En ce qui concerne les questions diverses, il est préférable d'envoyer les différentes questions à : <u>comitedequartier@ville-montrouge.fr</u> au moins 15 jours avant chaque réunion afin que des réponses concrètes soient données lors des futures réunions.

VI. REMARQUES ET QUESTIONS DIVERSES.

- Comment les Montrougiens peuvent participer aux consultations auprès du public ?
 C'est le Pôle Démocratie Participative qui est chargé des consultations. Un questionnaire est disponible en ligne sur 92120.fr et en version papier distribué dans les boîtes aux lettres des riverains du lieu de la consultation. Les Montrougiens qui souhaitent s'impliquer et participer en donnant leurs avis remplissent le questionnaire. Ensuite, une synthèse de tous les questionnaires est faite et nous permet de connaître les attentes des Montrougiens. Actuellement une consultation dans le quartier Montrouge Est a été proposée et 466 habitants y ont participé.
- Vous avez parlé de transférer les rues Camille Pelletan et Paul Bert à VSGP. Qu'est-ce que VSGP? Le département? Ces rues deviendraient des départementales?
 Qu'entendez-vous par le terme « transférer »?
 - Montrouge fait partie de la Métropole du Grand-Paris, c'est 131 communes dont Paris et cela représente 7 millions d'habitants. Cette Métropole est découpée en 12 territoires. VSGP (Vallée Sud Grand Paris) est un des douze territoires dont Montrouge fait partie avec 10 autres communes voisines (Clamart, Sceaux, Bourg-la-Reine, Antony, Châtillon, Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Malakoff, Châtenay-Malabry). Ce territoire a un certain nombre de compétences de par la loi, comme la gestion des ordures ménagères, la collecte et le traitement des déchets et

également le PLU (Plan local d'urbanisme). Lorsque la Ville veut créer un projet concernant une de ces compétences, nous le soumettons à VSGP et nous faisons en sorte de trouver un accord pour réaliser le projet. Depuis un an, le Territoire a décidé de se doter de la compétence voirie et de proposer aux communes d'aménager et de financer pour leur compte un certain nombre de voiries. Pour le moment, les communes sont libres de laisser VSGP gérer tout leur réseau voirie, ou seulement une partie. A Montrouge, nous avons souhaité ne pas aller trop vite, mais de profiter du fait que le territoire puisse contribuer au financement pour transférer 3 voiries (rue de la Vanne dans le quartier Montrouge Est, et rues Camille Pelletan et Paul Bert dans le quartier Jean Jaurès). Cela ne veut pas dire que ces voiries ne nous appartiennent plus : nous avons juste un partenaire qui en assure la maîtrise d'ouvrage et le financement. Le projet en lui-même et la manière dont ces rues s'insèrent dans le reste de la ville est toujours une décision de la Ville et de ses habitants.

- C'est de la responsabilité de la Ville ou de VSGP s'il y a des malfaçons ?
 Concernant l'aménagement, c'est VSGP qui est responsable. Pour l'entretien de la voirie ensuite, c'est toujours la Ville qui en a la gestion.
- Dans ce partage, qui fait l'étude environnementale des conséquences que vont avoir ces aménagements ? Parce que depuis que la circulation a été déviée sur cette rue (gros camions, bus, ralentisseurs très bruyants, embouteillages, etc...), c'est un enfer au niveau sonorisation. Qui va décider de cet impact environnemental ? La Ville ou le Territoire ?

En ce qui concerne la mobilité dans la ville, c'est la mairie qui en a la gestion et fait en sorte d'améliorer les flux, d'apaiser la circulation et de réguler le stationnement. Le plan de déplacement urbain a vocation à optimiser la circulation dans les rues et avec ce plan, on peut aussi réguler la vitesse. Si une bonne partie de la ville passe à 30km/h, il y aura moins de vitesse et de bruit.

Ensuite nous allons mettre en place la Zone à Faibles Emissions qui concernera toute la Métropole. Avec cette loi, en 2030, tous les véhicules thermiques auront disparu. Seuls les véhicules propres (électrique, gaz, vélos...) pourront circuler sur l'ensemble de la Métropole y compris à Montrouge.

Il y a aussi la ligne 4 du Métro qui va être prolongée jusqu'à Bagneux à la fin de cette année. Cela va aussi avoir un impact sur la circulation et permettre à certains habitants du sud de Montrouge et de Bagneux de préférer le Métro à la voiture. De même pour la ligne 15 qui ouvrira en 2025.

Tous ces éléments contribueront à faire en sorte que la circulation soit meilleure et qu'il y ait moins de bruit.

- Au niveau des grands projets que vous avez présentés, quand allons-nous les voir ? Ya-t-il un calendrier de réalisation de ces projets ? L'atelier des Jardiniers rue Paul Bert est prévu pour fin 2021. Nous pourrions d'ailleurs vous présenter le projet à l'occasion d'un prochain Comité de quartier. La consultation Camille Pelletan/Paul Bert va être lancée cet été et le projet sortira fin 2021.

La 2^{ème} phase des Allées Jean Jaurès est plutôt prévue dans la deuxième partie du mandat. Le projet T6, sur la RD906, pendra plus de temps.

Nous ferons sûrement, au moment venu, des présentations de ces projets qui concernent tous les Montrougiens lors de réunions publiques.

- Au niveau du ramassage des déchets et notamment des cartons, vers qui faut-il s'adresser ? Faut-il contacter directement VSGP, ou c'est la Ville qui transmet après les demandes ?
 - Vous pouvez faire les deux. En ce qui concerne les encombrants, nous sommes en train d'étudier la possibilité de faire un ramassage à la demande.
 - Actuellement le ramassage des poubelles jaunes (cartons, plastiques...) se fait une seule fois par semaine et c'est peu. Nous souhaiterions que ce type de ramassage se fasse deux fois.
- En ce qui concerne la collecte des poubelles jaunes, le ramassage qui est le mardi matin est très compliqué pour les commerçants. Beaucoup de commerces sont fermés le dimanche et le lundi et doivent stocker leurs emballages pendant une semaine sans avoir de containers adaptés. Ne pourriez-vous pas changer le jour de collecte des poubelles jaunes ?
 - Nous allons essayer d'échanger avec VSGP pour changer les jours de collectes.
- Il y a déjà eu un ramassage d'encombrants à la demande qui n'a pas fonctionné à l'époque de Monsieur METTON. Soit il y avait trop d'encombrants à retirer d'un coup, soit le temps d'appeler le service de collecte, des personnes étaient venues se servir et tout avait disparu.
 - Plusieurs villes du Territoire expérimentent actuellement le ramassage à la demande et les retours sont plutôt positifs. Même la Ville de Paris l'a mise en place et ça se passe bien. La difficulté pour Montrouge c'est de trouver un lieu pour stocker ces encombrants avant qu'ils soient redirigés vers les déchetteries. Pour le moment, nous n'avons pas encore trouvé ce lieu.
- Concernant le projet de la rue Camille Pelletan, vous avez indiqué que la maitrise foncière était transférée à l'EPFIF qui levait ou non les DIA. Dans le cadre de ce projet, est-ce qu'il y a vocation à mettre en place des expropriations ? Ce projet risquerait de prendre beaucoup plus de temps ?
 - Pour que le projet se fasse à l'échelle de l'îlot, il faut effectivement que la maîtrise foncière soit complète. Pour l'instant, le maîtrise foncière se fait sur la base des DIA, mais à un moment donné il faudra que cette maîtrise soit complète. Effectivement,

pour ce qui n'aura pas été maîtrisé, une procédure de DUP (Déclaration d'utilité publique) sera mise en place. Il faut noter que tous les bâtiments ne seront pas concernés. Cela dépendra bien sûr de leur qualité et de leur état.

- Rue Arthur Auger, il est parfois très compliqué de circuler sur les trottoirs à cause des deux roues. Que pouvez-vous faire ?
 Il faut sanctionner les deux roues qui stationnent n' importe où sur les trottoirs, mais aussi, vu l'augmentation depuis le début de la crise sanitaire de ce moyen de transport, envisager des espaces supplémentaires pour qu'ils puissent se garer au détriment des voitures qui se retrouvent avec moins de place de stationnement. Nous essayons de faire un partage équitable pour que tous les véhicules puissent se garer, mais ce n'est pas toujours facile. De plus, actuellement à Montrouge, il n'y a pas de verbalisation mise en place pour les deux roues. Il va donc falloir en plus de places supplémentaires, créer une réglementation avec verbalisation en cas de non-respect du règlement et la faire appliquer.
- Concernant le projet de l'îlot Marne/Brossolette, où j'habite, j'ai entendu dire qu'il n'y avait pas eu énormément de rachat sur cet îlot par l'EPFIF. Quand vous dites que le projet sera défini à la fin de l'année, cela est inquiétant. Cela va toucher beaucoup de personnes qui y vivent et risquent de se retrouver à partir rapidement ?
 Le projet n'est pas de faire partir les gens, il est de faire en sorte que les immeubles qui sont vides ou vétustes puissent être réaménagés. Certains immeubles tertiaires ou de logements actuels sont de bonne facture et seront conservés. L'idée est de recomposer un îlot cohérent pour faire en sorte d'accueillir de nouveaux habitants dans les meilleures conditions et de nouvelles activités. Un projet global va être conçu en respectant bien évidemment les personnes présentes.
- Comment allons-nous savoir quels sont les bâtiments qui resteront et ceux qui seront détruits ou transformés ?
 Une étude des définitions du projet a été lancée et nous permettra de savoir quels sont les immeubles qui méritent d'être reconstruits et ceux qui seront conservés et la manière dont tout cela va se recomposer d'un point de vue urbain.
 Une fois que cette étude sera faite, la mise en place de la DUP achèvera la maîtrise
 - une fois que cette étude sera faite, la mise en place de la DUP achevera la maitrise foncière et le projet se réalisera. Vous serez alors informés et si vous êtes concernés, des propositions seront faites aux habitants en bonne intelligence. Une concertation sera également proposée aux riverains.

Fin de la réunion 20h35.